

DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION

* TITRE DE SÉJOUR VALIDE :

- Pour les ressortissants de l'Union européenne : carte d'identité nationale
 - Pour les ressortissants hors Union européenne :
 - Carte de séjour valide délivrée par une administration communale belge ou tout autre document similaire.
 - **Ou** passeport avec visa belge valide
 - + **Supplément de 90€ (minerval étranger) pour les cours de 120 périodes.**
 - + **Supplément de 120€ (minerval étranger) pour les cours de 160 périodes.**
 - **Ou** annexe 25 bis ou 26 accompagnée de la preuve de l'existence d'un recours contre le refus de séjour.
- !!! Les personnes dont le conjoint est de nationalité belge, doivent également se munir du carnet de mariage ou d'une composition de famille et du document d'identité du conjoint belge.
- !!! Les personnes dont le conjoint est de nationalité étrangère et dont la carte d'identité est associée à l'autre conjoint doivent justifier leur relation avec : une composition de ménage, certificat d'inscription à l'université et la carte d'identité du partenaire.
- !!! Les personnes avec parents belges ou résidents belges, doivent apporter la preuve de la filiation, de l'adresse et une copie de la carte d'identité des parents.

* Demandeurs d'emploi :

- Inscrits au FOREM : numéro national et numéro de dossier.
- Inscrits chez ACTIRIS comme **chômeurs complets indemnisés : document A15**
- Inscrits au VDAB attestation : "Aanvraag van een vrijstelling van het inschrijvingsgeld in het Volwassenonderwijs"

* CPAS et autres :

- Attestation du CPAS/ OCMW couvrant la première semaine de cours. Si le CPAS/ OCMW paie les frais d'inscription : apporter une lettre de prise en charge.
- Si à charge de quelqu'un qui bénéficie du CPAS, le nom doit être repris sur le document.
- Les organismes suivants sont assimilés : CARITAS, Service Social de Solidarité Socialiste, aide aux personnes déplacées, La Croix Rouge, FEDASIL, Vierge Noire.

* Mineurs :

- Les jeunes âgés de 16 à 17 ans : attestation prouvant qu'ils ont suivi au moins 2 années de cours en secondaire.

* Etudiants dans une autre école :

- Attestation d'inscription pour l'année académique en cours.

* Paiement

- Le paiement doit se faire au moment de l'inscription par Bancontact. Aucune place ne sera réservée sans paiement.

La totalité du montant des frais doit être payée au plus tard le jour de votre inscription.

LE CPAB RESERVE LE DROIT D'ANNULER TOUT DOSSIER INCOMPLET UNE SEMAINE AVANT LE DEBUT DES COURS.

PAS DE CARTE DE CREDIT (Visa, Mastercard, Amex, etc.) - UNIQUEMENT CARTE BANCONTACT / ESPECES